

ÉLECTIONS 2014

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2013 !

Pour participer le 25 mai prochain
(24 mai sur le continent américain)
à l'élection

DES CONSEILLERS
CONSULAIRES

Réforme de la représentation
des Français de l'Étranger

DES DÉPUTÉS
FRANÇAIS
AU PARLEMENT
EUROPÉEN

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale consulaire
avant le 31 décembre 2013

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune
en France, vous pourrez voter les 23 et 30 mars 2014
soit personnellement, soit après avoir établi une procuration
auprès de votre consulat